

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
1 – 2026 / N°5**

**SEANCE du 26 FEVRIER 2026**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 17/02/2026

**L’an deux mil vingt- six et le vingt- six février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, DESPEYSSE Jocelyne, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.**

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire donne pouvoir à Hervé ANDEOL,  
LAMBERT Daniel donne pouvoir à Nicolas BROCHIER,  
ULIN Nicolas donne pouvoir à Grégory REBOUL

**Objet : Participation aux frais inhérents au poste de maître E :**

Depuis septembre 2019 un poste de maître E a été créé sur le secteur par l’Education Nationale. Le maître E est rattaché à l’école de ST GERVAIS SUR ROUBION et intervient sur douze écoles : Cléon d’Andran, La Bâtie Rolland, La Laupie, Marsanne, Puygiron, Puy St Martin, Rochefort en Valdaine, Roynac, St Gervais sur Roubion, St Marcel les Sauzet, Sauzet, La Touche. Il intervient à la demande des enseignants des classes CP, CE1 et CE2 qui ont des élèves en difficultés en mathématiques et en français. Il a besoin de matériel pour pouvoir travailler les différentes notions.

Pour l’année scolaire 2025/2026, six communes souhaitent participer : St Gervais, La Laupie, Puy St Martin, le Sivos de la valdaine, Sauzet et Cléon soit un budget de 240 €.

Monsieur le Maire propose d’appeler les fonds de chaque commune.

De plus, le maire met à disposition de la maître E son bureau deux demi-journées par semaine.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 27.02.2026

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 02.03.2026  
Et de la réception en Préfecture le 02.03.2026

Le Maire